

# Avenant n°01 au Contrat local de santé du Pays Lédonien

Entre,

**L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté**

Le Diapason

2, Place des Savoirs

21035 DIJON cedex

Représentée par son directeur général, Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ

**Le Pays Lédonien**

Représenté par son président, Monsieur Claude BORCARD

**L'État**

Représenté par Monsieur Le préfet du Jura, Monsieur Serge CASTEL

**La Région de Bourgogne France-Comté**

Représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

**La Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

Représentée par sa directrice, Madame Annaïck LE NOACH

**La Mutualité Sociale Agricole**

Représentée par sa directrice, Madame Marie-Agnès KUDREY-VIEN

**Le Centre Hospitalier de Lons-Le-Saunier**

Représenté par son directeur, Monsieur Guillaume DUCOLOMB

**Le Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie Jura**

Représenté par son directeur par intérim, Monsieur Philippe DUBREUIL

**Préambule**

Le contrat local de santé du Pays Lédonien a été signé le 06 décembre 2019, pour une durée de cinq ans.

Or, le renouvellement de ce contrat dans des conditions satisfaisantes nécessite un temps particulier et supplémentaire de réflexion, au regard des enjeux et des nombreux partenaires concernés.

Conformément à son article 6 portant sur sa durée et en accord avec ses co-signataires, un avenant au contrat local de santé du Pays Lédonien est ainsi établi.

Vu le contrat local de santé du Pays Lédonien, signé le 06 décembre 2019

Vu la délibération du PETR du Pays Lédonien, en date du 12 novembre 2024,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Durée et révision du contrat du 06 décembre 2019**

\* A l'article 6, est ajouté un alinéa 3 comme suit :

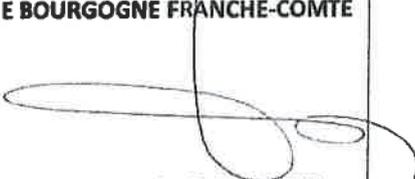
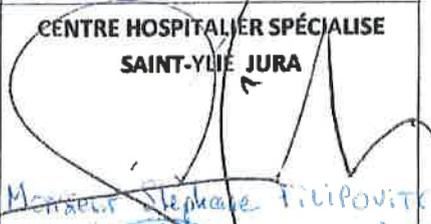
« Le présent contrat est prolongé jusqu'à la signature du nouveau contrat local de santé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025 ».

\* Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 2: Engagements des signataires**

Les co-signataires s'engagent à mettre en œuvre le présent avenant.

Fait à Lons le Saunier,  
Le 13 Novembre 2024.

<b>AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE BOURGOGNE – FRANCHE COMTE</b>  Monsieur Jean-Jacques COIPIET Directeur	<b>PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS LÉDONIEN</b>  Monsieur Claude BORCARD Président	<b>PRÉFECTURE DU JURA</b>  Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura
<b>LA RÉGION DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE</b>  Madame Marie-Guite DUFAY Présidente		<b>CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU JURA</b>  Madame Annaïck LE NOACH Directrice
<b>MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE</b>  Madame Marie-Agnès KUDREY-VIEN Directrice	<b>CENTRE HOSPITALIER DE LONS LE SAUNIER</b>  Monsieur Guillaume DUCOLOMB Directeur	<b>CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ SAINT-YLIE JURA</b>  Monsieur Philippe DUBREUIL Directeur par intérim

